

301

DT10

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une
mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
D'UNE MINE D'APATITE À SEPT-ÎLES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 26 septembre – 9 h
Centre des congrès de Sept-Îles
513, rue Brochu
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI DU 26 SEPTEMBRE 2013	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
REGROUPEMENT DES EMPLOYÉS DE MINE ARNAUD	
Mme Kateri Jourdain, M. Rock Néron, Mme Josée Bourque	2
CONSEIL CENTRAL CÔTE-NORD CSN	
M. François Marceau, M. Julien Laflamme, Mme Isabelle Ménard	3
CENTRE D'AIDE TECHNOLOGIQUE AUX ENTREPRISES DE LA CÔTE-NORD	
M. Donald Galienne, M. Danny Gagnon, M. Carol Lavoie	7
ADMINISTRATION PORTUAIRE DE SEPT-ÎLES	
Mme Patsy Keays, M. Pierre Gagnon	12
Mme HÉLOÏSE VARIN	19
ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE DUPLESSIS	
M. Ghassen Ibrahim	22
AJOURNEMENT	

MOT DU PRÉSIDENT

M. JOSEPH ZAYED, président :

5
10
Mesdames et Messieurs, si vous voulez prendre place nous allons commencer. Alors, bon matin, Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles*. Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique, et je suis secondé par mesdames Nathalie Drapeau et Michèle Goyer, commissaires.

15
Je vous signale que toutes nos séances sont diffusées en mode audio et vidéo, en direct sur Internet via le site Web du BAPE.

20
Le déroulement de la séance de cette matinée se fera comme suit : nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 10 août dernier, leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue cet avant-midi, de se présenter au secrétariat en arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Le temps maximal alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

25
Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires, afin qu'ils précisent leur point de vue.

30
Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu jusqu'à maintenant, que ce soit au cours de la première partie de l'audience ou depuis le début de la deuxième partie de l'audience.

35
Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur, les personnes-ressources et les citoyens peuvent se prévaloir du droit de rectification des faits mentionnés dans des mémoires par un participant ou dans une présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre de positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées. Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu en arrière de la salle. Les personnes qui y seront inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

40
Sans plus tarder, j'invite le groupe Construction JGM à venir présenter son mémoire. Alors, nous allons procéder au deuxième. Bien, écoutez, ce n'est pas compliqué, si personne n'est arrivé, on va arrêter la séance. Ça sera plaisant pour tout le monde.

Alors, comme deuxième intervenant, en fait premier nouveau, le regroupement des employés de Mine Arnaud, madame Kateri Jourdain, Rock Néron et Marie-Josée Bourque.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme KATERI JOURDAIN :

Monsieur le président, Mesdames les commissaires, je vais vous demander votre permission pour les besoins de la cause de retirer mon chapeau de porte-parole du projet Mine Arnaud et d'unir ma voix à celle de mes collègues.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Madame Jourdain. Madame Goyer.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Bonjour, Madame Jourdain. Dans votre mémoire, vous nous révélez que sept employés sur dix, actuellement, ont une expérience avec les communautés innues ou autochtones en général. J'aimerais que vous nous expliquiez en quoi ça va pouvoir apporter des répercussions positives additionnelles dans l'ensemble du projet?

Mme KATERI JOURDAIN :

Bien, en fait, pour être issue moi-même d'une communauté autochtone et d'être issue d'une union biculturelle, je peux témoigner qu'il y a souvent des différences au niveau culturel, des différences de perception. Et c'est important de bien comprendre l'autre. Et le fait que sept des employés de Mine Arnaud aient une expérience au niveau de l'intégration des communautés autochtones en milieu de travail, selon moi va pouvoir faire une différence. Parce qu'il faut comprendre que les Innus ont un passé, un mode de vie différent de celui des Québécois, par exemple. Et il faut saisir ces subtilités-là pour pouvoir bien intégrer et travailler avec les communautés au sein d'un projet comme ça.

LE PRÉSIDENT :

85 Madame Jourdain, c'est quoi pour vous un comité de suivi quand vous dites « autonome »?

Mme KATERI JOURDAIN :

90 Un comité de suivi autonome, c'est un comité qui est représenté par des gens du milieu, où Mine Arnaud aura sa place en tant qu'observateur et personne qui amène de l'information. C'est un comité où les décisions doivent se prendre en fonction des besoins et des préoccupations du milieu, en collaboration bien sûr avec le promoteur pour arriver à atteindre ces objectifs-là.

LE PRÉSIDENT :

95 Merci. Est-ce que vos collègues auraient d'autres commentaires? Ça va? Merci beaucoup à vous trois. Maintenant, c'est monsieur François Marceau, monsieur Julien Laflamme et madame Isabelle Ménard du Conseil central Côte-Nord CSN.

M. FRANÇOIS MARCEAU :

100 Bonjour, Monsieur le président, bonjour, Mesdames les commissaires. Je me présente, François Marceau du Conseil central Côte-Nord CSN. Je suis v.-p. vice-président de l'Est depuis six ans. À ma gauche, on a madame Isabelle Ménard, conseillère syndicale en environnement à la CSN, et sa formation est biologiste toxicologue; à ma droite, monsieur Laflamme, conseiller syndical à la recherche pour la CSN, monsieur Laflamme est économiste.

105 Pour commencer, je vais vous présenter qu'est-ce que le Conseil central Côte-Nord.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Le Conseil central Côte-Nord CSN, affilié à la... »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] les retombées économiques et l'acceptabilité sociale. »

115 À première vue, l'extraction de l'apatite semble nécessaire au niveau mondial pour combler les besoins alimentaires dans un contexte d'augmentation de la population mondiale, et nous savons que le phosphate et l'agriculture sont intimement liés. C'est pour ça que le Conseil central CSN a préparé des recommandations pour le BAPE.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 32 : « 1. Que le promoteur présente un portrait... »

Fin de la phrase à la page 33 : « [...] d'un processus d'acceptabilité sociale. »

125

En conclusion, Monsieur le président.

(L'INTERVENANT POURSUIT ET TERMINE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

130

Début de la phrase à la page 27 : « En conclusion, le Conseil central Côte-Nord CSN... »

Fin de la phrase à la page 28 : « [...] se posent également à l'ensemble du Québec. »

135

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

140

Merci à vous, Monsieur Marceau. Écoutez, il y a une question qui, pour la commission, est très importante, puis on aimerait avoir un éclairage de votre part. Vous avez mis, en annexe 1, vous avez décrit la conjoncture économique du secteur, et vous avez cité la CRU 2013. Donc, après avoir indiqué que vous ne contestiez pas l'analyse de Mine Arnaud sur les éléments, les arguments qu'il met de l'avant pour justifier la demande de roche phosphatée, vous citez, entre guillemets, une affirmation du CRU 2013 et je lis cette partie, en tout cas, si vous voulez la suivre, elle est indiquée à la page 28 dans la partie « Citations », où vous dites que :

145

« En dépit de tout ceci, il se point un orage à l'horizon – enfin à peu près ça, là, je vous fais ça en traduction libre – et que les stocks sont en train d'être construits de façon importante au Brésil et en Chine, alors que la relative faiblesse de l'économie pèse lourd, notamment sur les achats indiens. »

150

Vous voyez, je vous traduis ça en traduction libre. Mais ça veut dire quoi, pour vous, là? Ça veut dire que les tendances, actuellement pour la demande en roche phosphatée peuvent ne pas correspondre aux prévisions?

155

M. FRANÇOIS MARCEAU :

Monsieur Laflamme va répondre.

160

M. JULIEN LAFLAMME :

Oui. En fait, écoutez, malheureusement, on n'a pas eu accès à l'étude complète du CRU. Je pense que ça serait intéressant que la commission se penche sur la possibilité d'acquiescer ça. C'est quand même 9 000 euros comme étude, mais c'est extrêmement complet comme portrait. Nous, ce qu'on a obtenu comme information c'était un résumé, somme toute, sommaire.

165

170 Ce que je peux dire quand même, c'est que dans l'évolution économique récente de la conjoncture, ce qu'on est capable d'observer c'est que dans les pays industrialisés en ce moment, les choses commencent à s'améliorer au niveau de la conjoncture économique. Bon, l'Europe est sortie de la récession. Aux États-Unis, la consommation est repartie, le marché immobilier se porte bien. Donc, il reste encore beaucoup de nuages, puis on ne sait pas trop où les vents amènent ces nuages-là, beaucoup d'incertitude, mais quand même quelques signes positifs.

175 Et je vous dirais que là où il y a des inquiétudes qui se font sentir du point de vue macro économique, c'est vraiment au niveau de la conjoncture dans les pays émergents, en particulier la Chine, l'Inde et le Brésil où on a observé un ralentissement économique quand même important. Une des raisons de ça, c'est qu'évidemment, bon, ils finissent par être un petit peu happés, si on veut, parce qu'ils n'ont pas une demande intérieure qui est très forte, de manière
180 générale – je reviendrai plus précisément sur le milieu agricole – et je vous dirais que, bon, les taux de croissance économique dans ces pays-là ont diminué de manière... les projections ont diminué de manière assez importante ces derniers mois.

185 Pour ce qui est plus principalement du milieu agricole, une des principales inquiétudes, disons, des inquiétudes à court terme, sur les projections à court terme, c'est vraiment au niveau des subventions indiennes pour l'achat de fertilisants agricoles. Donc, un programme assez vigoureux, je dirais, de subventions, qui a fortement diminué dans la dernière année. Et c'est ce que l'analyste que je cite explique. Parce que l'Inde est le principal importateur mondial de fertilisant agricole. Donc, il influence par ricochet, évidemment, la demande pour le marché de la
190 roche phosphatée.

195 Mais je vous dirais qu'au-delà de l'analyse qu'on peut faire sur la demande, à mon avis, ce qui doit être regardé de manière beaucoup plus détaillée, et c'est là que, je pense, on éprouve un peu une insatisfaction par rapport aux explications du promoteur. C'est que le promoteur a mis beaucoup d'emphase à décrire les éléments fondamentaux, les fondamentaux qui guideraient la demande à long terme pour les fertilisants agricoles et a été relativement silencieux sur : quels sont réellement les perspectives au niveau de l'offre, au niveau de la compétition que Mine Arnaud et Yara vont avoir à subir lorsqu'ils vont être en exploitation.

200 Et, en tout cas, si on se fie à certaines études, on se rend compte qu'il y a plusieurs projets qui sont dans les cartons. Le plus gros projet c'est celui de la minière marocaine qui prévoit une augmentation de 20 millions de tonnes de roches phosphatées. Mais écoutez, le U.S. Geological Survey fait une liste de l'ensemble des pays dans lesquels il y a des projets qui sont en développement : donc, il cite l'Angola, le Congo, Brazzaville, l'Égypte, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Namibie – je ne connais même pas c'est quoi, mais en tout cas – le Mali, la Mauritanie,
205 le Mozambique, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Togo, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie et également l'Australie, le Brésil, évidemment le Canada, la Chine, le Kazakhstan, la Nouvelle-

210 Zélande. Et bien, dans ces projets-là, il y a autant des projets qui sont des gisements de roches sédimentaires que des gisements qui sont de roches volcaniques.

215 Donc, malheureusement, avec les données qui étaient publiques et gratuites, on voulait apporter des éléments de conjoncture à la commission, parce que nous, véritablement, les explications du promoteur nous semblent insatisfaisantes. On se demande d'ailleurs pourquoi ils n'ont pas eu recours aux économistes de Yara; Yara a sans doute des économistes extrêmement compétents dans l'analyse de ce secteur-là, et leur explication était toujours sommaire, et à certains égards, selon moi, contestable.

220 Donc, c'est pour ça qu'on demande au BAPE, d'ici à ce que vous puissiez rendre votre mémoire, si vous pouviez vous adjoindre une expertise économique, de faire affaire soit à un consultant économique, soit de commander par vous-même l'étude du CRU. Je pense que ça serait important que la lumière soit faite de manière objective et indépendante par rapport à tout ça.

225 Nous, on a été capables d'amener des éléments de réponse, mais je pense que la commission doit avoir un regard beaucoup plus exhaustif sur tout ça.

LE PRÉSIDENT :

230 Merci. Quand vous indiquez que certains aspects avancés par le promoteur seraient même contestables, vous pensez à quoi plus précisément?

M. JULIEN LAFLAMME :

235 Bien, écoutez. Selon moi, les prévisions de prix qui étaient avancées dans le PowerPoint qu'ils ont fait à une des réponses me semblaient exagérées, compte tenu de la projection de l'offre qui est projetée par les sources dont j'ai été capable d'obtenir copie.

240 Ensuite de ça, bon, ils minimisent un petit peu les tendances baissières sur la conjoncture à court terme et ils laissent croire que, bon, la demande va être à la hausse, même à court terme, alors qu'il y a beaucoup plus d'incertitude qu'ils le prétendent. Et sur un autre élément que j'ai également abordé dans l'annexe, il y a celui de l'enjeu, de tout le débat autour de la diversification économique. Est-ce que le projet d'apatite est une diversification ou pas par rapport aux mines de fer, si on veut? Et dans ses réponses, le promoteur s'est beaucoup attardé à des variations de court terme des prix. Donc, une année le prix du fer augmentait, celui de l'apatite diminuait, inversement l'année suivante.

245 En tout cas, moi, je pense que ce n'est pas comme ça qu'on doit regarder cette question-là. Il faut s'attarder, si on veut, au cycle de long terme ou au super cycle.

250 Donc, le secteur minier est un peu particulier à cause des délais que ça prend entre le début de l'exploration minière puis l'ouverture des mines. Il peut y avoir des moments très longs où les cycles sont haussiers. Tandis que dans d'autres industries, bien, ajouter des capacités de production c'est beaucoup plus rapide. Donc, on n'a pas ce phénomène de long cycle comme on observe dans le secteur minier. Et c'est beaucoup plus sur ces éléments-là que le promoteur aurait dû amener un éclairage.

255 Et je ne pense pas que le fait que les prix aient été relativement stables au niveau du prix de la roche phosphatée, que ce soit garant pour l'avenir. Si on prend un exemple d'un autre minerai qu'on a dans la région, qui est l'ilménite, qui sert à faire du dioxyde de titane, ce secteur-là aussi a vécu des périodes assez stables, mais en même temps, pendant ces périodes-là, comme le prix était relativement bas, il y a eu peu d'exploration minière qui s'est faite pendant ces années-là. Et donc, on a assisté à une montée très rapide du prix puis à des chutes violentes après ça, avec les mêmes inquiétudes par rapport aux pays émergents.

260 Et donc, on a assisté à une montée très rapide du prix puis à des chutes violentes après ça, avec les mêmes inquiétudes par rapport aux pays émergents.

265 Donc, je pense que cet aspect-là devrait aussi être analysé beaucoup plus en profondeur. Et il ne faut pas se concentrer seulement sur les variations de court terme, mais bien sur les longs cycles miniers, parce que si le prix du fer chute, disons, à une période X et que le prix de l'apatite chute cinq ans plus tard, même s'il y a un décalage de cinq ans, pour la région, on ne peut pas parler d'une situation où on serait protégé en termes de diversification économique.

270 Donc, quand même qu'il existerait un certain décalage dans les cycles de long terme au niveau des deux secteurs, ne serait-ce que de quelques années, à nos yeux, ça ne serait pas suffisant dans ce cas de figure là pour dire que l'apatite constitue une diversification adéquate de l'économie de la Côte-Nord.

275 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, merci, Messieurs, Madame. Alors, Messieurs Donald Gallienne, Danny Gagnon et Carol Lavoie du Centre d'aide technologique de Sept-Îles.

280 **M. DONALD GALLIENNE :**

285 Bonjour, Monsieur le président Zayed, Mesdames les commissaires Goyer et Drapeau. On est ici pour vous résumer le mémoire que le CATE Côte-Nord, le Centre d'aide technologique aux entreprises Côte-Nord a déposé récemment. À ma gauche, mon collègue Danny Gagnon qui est responsable de l'entretien à l'usine de bouletage de l'ArcelorMittal à Port-Cartier et qui est ici représentant du comité exécutif du CATE Côte-Nord. À ma droite, Carol Lavoie qui est directeur général du Centre d'aide technologique aux entreprises de CATE Côte-Nord. Et moi-même, bien entendu. Peut-être que je devrais me présenter? Donald Gallienne directeur des projets spéciaux

290 chez Aluminerie Alouette, mais à titre de président du conseil d'administration du CATE Côte-Nord, ici, ce matin.

Alors, une présentation brève du Centre d'aide technologique aux entreprises de la Côte-Nord.

295 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 1 : « Fondée en l'an 2000, le Centre d'aide technologique... »

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] CATE Côte-Nord appuie concrètement le milieu industriel. »

300 **M. CAROL LAVOIE :**

Alors, l'introduction maintenant, une sythèse de l'introduction. Dans le cadre du mémoire que nous avons déposé, le Centre d'aide technologique aux entreprises Côte-Nord...

305 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi de vous interrompre, mais aux fins de la sténographie, pourriez-vous indiquer votre nom.

310 **M. CAROL LAVOIE :**

Carol Lavoie.

LE PRÉSIDENT :

315 Merci, Monsieur.

M. CAROL LAVOIE :

320 Alors, je reprends donc. Dans le cadre du mémoire que nous avons déposé, le Centre d'aide technologique aux entreprises, CATE Côte-Nord estime que le concept de développement durable en lien avec le projet de Mine Arnaud repose minimalement sur deux variables interdépendantes, soit la technologie et la gouvernance.

325 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 1 : « Des technologies de pointe permettant... »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] et environnemental du projet. »

330

M. DANNY GAGNON :

Danny Gagnon, bonjour. Au niveau des impacts en lien avec le dynamisme des organisations régionales.

335

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Le potentiel que représenterait l'arrivée de... »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] recherches réalisées dans la région. »

340

On parle ici de valorisation intellectuelle, régionale et collective.

M. DONALD GALLIENNE :

345

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Les impacts sur les produits et services... »

Fin de la phrase à la page 4 : « [...] des PME et des organismes de la Côte-Nord.. »

350

M. DANNY GAGNON :

Au niveau du suivi des retombées.

355

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 4 : « Le CATE Côte-Nord est préoccupé par... »

Fin de la phrase à la page 5 : « [...] ISO 14 001 dès les premiers moments de son exploitation.»

360

M. DONALD GALLIENNE :

En recommandation.

365

(L'INTERVENANT POURSUIT ET TERMINE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 6 : « Selon notre compréhension du projet, Mine Arnaud... »

Fin du mémoire.

370

LE PRÉSIDENT :

Merci, Messieurs. Madame Drapeau?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

375 Bonjour. Vous mentionnez en page 2 que l'arrivée de Mine Arnaud aura des impacts positifs sur les capacités technologiques de la région et pourrait permettre une diversification du tissu économique. Pouvez-vous m'expliquer un petit peu plus, en fait, ce que vous entendez par cette phrase-là au niveau de la diversification, entre autres?

M. CAROL LAVOIE :

380 Au niveau de la diversification, on entend une certaine masse critique qui va s'ajouter à la région pour permettre à nos PME existantes de développer de nouveaux services, de nouveaux produits, de nouveaux procédés, mais également permettre à des PME qui, pour des raisons de volume d'activités, n'ont pas pignon sur rue sur la Côte-Nord. Donc, on a un volume intéressant en termes technologiques, en termes de savoir-faire qui viendrait s'ajouter. Et on suppose que ça
385 découlerait avec de nouvelles entreprises qui viendraient s'établir dans la région.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

390 En amont, vous voulez dire qu'il y aurait des démarches qui se feraient en amont avec Mine Arnaud ou au fur et à mesure de l'implantation du projet? Comment vous voyez cette démarche-là, en fait?

M. CAROL LAVOIE :

395 Nous on croit que Yara, qui est le partenaire financier de Mine Arnaud, avec les compétences qu'il a, l'expertise qu'il a développée au fil des ans, pourrait très bien essayer de supporter de nouvelles entreprises ici ou celles existantes, d'augmenter leur production ou d'upgrader, finalement, leurs produits. Donc, c'est un plus pour la région au niveau de Mine Arnaud, mais au niveau également des PME existantes et celles qui pourraient s'y établir.

400 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Juste pour ma compréhension. Votre organisation est financée de quelle façon?

405 **M. CAROL LAVOIE :**

410 Tripartite, si on veut, gouvernement fédéral, Développement économique Canada, le ministère des Finances et Économie du Québec et les contrats que l'on obtient avec les PME ou les grands donneurs d'ordres. Donc, à peu près 45 % pour les contrats financés, autofinancements, 50 % public.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

415 O.K. En fait, j'avais une question sur les indicateurs, mais je note que votre annexe 3
donne quand même une bonne série d'indicateurs. Est-ce que ces indicateurs-là, est-ce que
vous avez fait des applications? Est-ce qu'ils ont été appliqués? Est-ce que vous les avez testés?
Est-ce que ça a démontré des résultats probants? Est-ce que c'est quelque chose qui s'est fait ou
que vous avez testé sur d'autres organisations?

420 **M. DONALD GALLIENNE :**

Écoutez, les indicateurs des retombées au niveau technologique dans lesquels le CATE a
eu des impacts ou veut avoir des impacts sont listés ici, il y en a beaucoup. C'est sûr que c'est au
niveau des financements, le développement, la recherche et développement. Nous,
425 principalement, ce qu'on essaie de faire c'est de rehausser le niveau technologique des PME,
principalement, et de rendre des services aux grands donneurs d'ordres, aux grandes
entreprises.

430 Alors, les retombées économiques liées à ces activités sont comme directement découlant
de ces activités-là. Alors, c'est ce qu'on prône, la venue d'une mine à Sept-Îles, comme on le
disait tout à l'heure, il n'y en a pas de mine à Sept-Îles. Nous, on fait du transbordement, de
l'expédition, du support aux grandes entreprises. Une mine à Sept-Îles amène des nouveaux
développements, des nouveaux services à rendre par les PME, de la nouvelle technologie, de la
R et D, alors, c'est un peu le genre d'indicateur économique qu'on parle.

435 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

440 Mais actuellement, il y a quand même une PME assez vivante à Sept-Îles. Est-ce que déjà
on a fait cet exercice-là d'indicateur de la vitalité au niveau des PME ici? Est-ce qu'il y a eu
application?

M. DONALD GALLIENNE :

445 Je ne sais pas, Carol, si tu peux mieux répondre?

M. CAROL LAVOIE :

450 Bien, avec l'arrivée d'Aluminerie Alouette, il y a sûrement eu des PME qui ont retrouvé un
certain regain d'énergie, qui ont diversifié leur production, qui ont investi leurs compétences dans
un autre domaine que le fer, qui est celui de l'aluminium.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

455 O.K., mais ce n'est pas documenté.

M. CAROL LAVOIE :

460 Probablement que les organismes de développement économique ont cette documentation-là en main, mais pas nous. Nous, on observe ce qui se passe sur le terrain.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

465 O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

470 Alors, merci, Messieurs. Madame Patsy Keays et monsieur Pierre Gagnon d'Administration portuaire de Sept-Îles.

Mme PATSY KEAYS :

Bon matin, Monsieur le président.

475 **LE PRÉSIDENT :**

Bon matin, Madame.

Mme PATSY KEAYS :

480 Madame Drapeau, Madame Goyer. Je suis Patsy Keays, directrice des affaires corporatives au Port de Sept-Îles.

M. PIERRE GAGNON :

485 Mon nom est Pierre Gagnon, président-directeur général du Port de Sept-Îles, ingénieur minier de formation. Bon matin.

LE PRÉSIDENT :

490 Bon matin, Monsieur.

Mme PATSY KEAYS:

495 Nous vous avons préparé un résumé de notre mémoire. L'Administration portuaire de Sept-Îles est une administration portuaire canadienne constituée en 1999 en vertu de la *Loi maritime du Canada*. Elle est gérée localement par un conseil d'administration constitué de sept membres et d'une équipe de douze employés.

500 Le port de Sept-Îles est constitué de 13 quais dont huit appartiennent à l'administration. On y manutentionne en moyenne 28 millions de tonnes par année, dont le minerai de fer qui constitue en moyenne 85 % du volume, et tout près de 10 % de volume d'activités reliées à l'industrie de l'aluminium.

505 L'Administration se donne pour mission de demeurer un agent important de développement, en fournissant des installations adéquates et en dispensant des services efficaces dans un cadre de partenariat et de développement durable.

510 Le projet de mine d'apatite à Sept-Îles a toujours été au coeur des activités de planification du développement portuaire de l'Administration portuaire, et ce, depuis ses tout débuts.

515 Conséquemment, au début 2011, le travail a été entamé entre la SGF et l'administration portuaire, non seulement au niveau du design d'un quai pour répondre aux besoins de Mine Arnaud, mais également pour desservir d'autres utilisateurs potentiels. Les parties ont convenu d'un scénario d'implantation de quai avec aménagement ferroviaire qui ne nuirait pas aux projets de développement futur de l'Administration portuaire et qui pourrait être utilisé par d'autres usagers existants et futurs.

520 Les concepts anticipés pour entreposer et manutentionner le minerai d'apatite au terminal La Relance sont prévus pour être avant-gardistes et en respect avec le développement durable. Toutes les installations de manutention seront aménagées pour confiner en circuit fermé le matériel et empêcher toutes dispersions dans l'environnement.

525 Sans pouvoir définir les retombées précises, les infrastructures requises, on peut croire que la venue de ce nouvel usager à l'Administration portuaire apportera les retombées significatives avec des investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars sur les terrains de l'Administration portuaire.

530 Les activités de la mine en production du projet Mine Arnaud assureront définitivement la création de nouveaux emplois reliés à la manutention dans la région et contribueront à renforcer la position de l'Administration portuaire comme le port minéralier le plus important en Amérique du Nord.

535 Nous tenons à souligner que l'Administration portuaire est devenue le tout premier port en
Amérique du Nord à voir la totalité de ses usagers adhérer au programme environnemental de
l'Alliance verte. À titre d'usager futur de l'Administration portuaire, Mine Arnaud a été invitée à se
joindre à ce programme proactif pour poursuivre dans la volonté de déploiement d'un leadership
environnemental régional.

540 L'Administration portuaire de Sept-Îles appuie la réalisation du projet Mine Arnaud. Les
retombées que représente une augmentation de près de 1,5 million de tonnes de marchandises
annuellement pour l'Administration sont d'une très grande importance dans sa vision de
développement et sa volonté de se diversifier pour assurer sa pérennité. En plus de contribuer au
545 développement futur du port comme tel, le projet Mine Arnaud aura des effets positifs sur
l'économie régionale et locale.

Merci.

550 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Madame. Madame Goyer.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

555 Bonjour. Dans votre mémoire, vous parlez d'utilisateurs potentiels autres que Mine Arnaud.
Est-ce qu'on peut avoir une idée de ce que vous avez comme attentes par rapport à ça?

M. PIERRE GAGNON :

560 Définitivement. Il y a plusieurs projets sur la planche à dessin ou des projets en devenir
pour lesquels l'Administration portuaire a été sollicitée. On sait que pour implanter de
l'infrastructure, il y a beaucoup de délais entre le moment où, au niveau de la pensée pour mettre
de l'avant les projets et puis la concrétisation des infrastructures publiques comme des quais, ça
565 prend, au bas mot, 5 à 6 ans avant de se mettre en œuvre.

On a, sur les orientations de développement, le plan de développement du port, des
demandes pour considérer l'accroissement d'Aluminerie Alouette, au niveau d'une phase 3 qui
chemine avec l'entreprise ou la société qui a fait des demandes pour des blocs énergétiques
supplémentaires. Il y a eu des investissements faits par le port pour accroître la capacité
570 d'entreposage dans cette optique-là, qui ont été réalisés en 2010 et 2011, au niveau des
infrastructures que le port détient pour entreposer les matières premières d'Alouette, et ces
investissements-là étaient faits justement dans le cadre de la phase 3.

575 Actuellement, le terminal La Relance qui dessert Aluminerie Alouette est tout près d'une...
sans dire une saturation, mais on a atteint une masse critique au niveau de la disponibilité et de
l'usage des infrastructures qui font en sorte que pour satisfaire des besoins d'autres usagers et
580 accroître les activités portuaires du secteur de La Relance, des infrastructures portuaires pouvant
être multi-usagers sont requises à court terme, à court et moyen terme. De sorte que pour Mine
Arnaud, l'activité qui serait reliée à des expéditions 1,5 million de tonnes de marchandises font en
sorte que des infrastructures pour eux et pour d'autres usages qui sont en train d'être travaillés
pour d'autres projets qui nous sont demandés, font de sorte que nous devons être en mesure de
mettre en œuvre des actions pour accroître la capacité du terminal.

585 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Vous nous avez mentionné le projet phase 3 Alouette. Est-ce qu'il y a d'autres projets?
C'est parce que vous m'en donnez un, mais est-ce qu'il y en a plusieurs autres?

590 **M. PIERRE GAGNON :**

Oui. Bien, écoutez, il y a des projets aussi de transformation qui sont reliés à l'industrie du
fer. Il y a des promoteurs qui se sont manifestés dans les dernières années pour transformer
notre minerai de fer et qui, eux aussi, demandent de la capacité portuaire au secteur de La
595 Relance. Ça fait partie également des autres besoins ou des autres attentes qu'il y a
actuellement au niveau du marché pour accroître la capacité portuaire dans ce secteur-là.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

600 Donc, est-ce que le quai multi-usager serait viable par lui-même advenant qu'il n'y aurait
pas de projet Arnaud?

M. PIERRE GAGNON :

605 Écoutez, on a des demandes actuellement et des discussions en cours avec Alouette pour
accroître la capacité portuaire en fonction d'offrir plus de flexibilité puis de disponibilité pour le
secteur. Comme je disais, à l'heure actuelle il y a vraiment un niveau où on a atteint près d'une
masse critique au niveau de l'utilisation des quais qui desservent Alouette au terminal La
Relance.

610 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

615 D'accord. Dans un autre ordre d'idée, on a appris que vous êtes partenaire dans
l'observatoire de la baie de Sept-Îles, et encore hier, on nous disait que l'ensemble des
partenaires allait contribuer à fournir des données déjà existantes pour établir un premier topo de

la baie. Ces données-là, quelles seraient-elles qui pourraient provenir du port de Sept-Îles, de l'Administration portuaire de Sept-Îles?

M. PIERRE GAGNON :

620 Bien, écoutez. Nous, de façon proactive, on mesure, on doit documenter tout projet, toute activité d'infrastructure portuaire dans la baie, de nouvelles infrastructures qui sont implantées. On doit faire en sorte d'obtenir des autorisations environnementales pour les mettre en place. Et pour ce faire, il y a une documentation riche qui est faite pour satisfaire les besoins des
625 ministères comme Pêches et Océans, pour caractériser le milieu, caractériser l'empreinte portuaire au niveau des activités du secteur de la Pointe-Noire. Et cette information-là, cette richesse d'information là qui existe depuis plusieurs décennies, bien, c'est de l'information qu'on rend disponible à travers cette démarche-là d'observatoire pour être en mesure de faire le
630 monitoring du secteur de la baie pour lequel les trois partenaires : la Ville, le Port et la Corporation du développement industriel se sont – et j'oublie Développement économique Sept-Îles aussi – se sont joint.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

635 Est-ce qu'il existe une forme de ces données-là qui serait accessible, par exemple pour la caractérisation de la baie, des sédiments ou de l'eau, quelque chose qui serait disponible actuellement?

M. PIERRE GAGNON :

640 Bien, toute l'information, toute cette documentation-là en appui des demandes d'autorisation ou des permis, elle est déjà accessible, c'est déjà disponible. C'est de l'information qui est publique.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

645 D'accord. Non, ce que je voulais dire, il n'y a pas une version rapport interne actuellement disponible qui pourrait être déposée actuellement à la commission ou c'est éparpillé un peu partout?

M. PIERRE GAGNON :

650 Toute l'information, elle est accessible ou disponible à travers les différents projets qui ont été faits dans le passé ici dans la baie de Sept-Îles par les différents promoteurs. Elle est déjà
655 accessible via les ministères ou des demandes qui peuvent être faites aux différents ministères, à Pêches et Océans ou aux différents ministères.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Je vous remercie, Monsieur.

660

M. PIERRE GAGNON :

Je vous en prie.

665

LE PRÉSIDENT :

Madame Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

670

Bonjour. Vous faites référence au programme Alliance verte. Pouvez-vous juste nous éclairer à cet effet-là?

M. PIERRE GAGNON :

675

L'Alliance verte c'est une démarche qui a pris origine voilà probablement quatre ou cinq ans, qui est une démarche qui regroupe toute la communauté maritime en Amérique du Nord. Elle a débuté à l'échelle du Québec, dans la province du Québec, mais elle a tellement connu de succès que maintenant elle a rayonnement à l'échelle nord-américaine.

680

L'Alliance verte c'est une démarche de l'industrie pour promouvoir le leadership environnemental. L'industrie maritime a souhaité mettre de l'avant cette alliance-là pour identifier des enjeux pour lesquels les différentes entreprises qui voulaient adhérer à l'Alliance allaient se mesurer d'une façon volontaire en fonction des critères préétablis pour démontrer qu'ils veulent aller plus loin que le simple respect de la réglementation en regard avec les activités maritimes ou la réglementation reliée aux enjeux marins.

685

Cette alliance-là, elle a vraiment connu un franc succès, parce que là, on y retrouve des partenaires des Grands Lacs, des partenaires maintenant de la côte ouest du Canada avec le port de Vancouver qui s'est joint récemment, le port de Prince-Rupert, et les grands armateurs aussi du Canada. Ça permet à cette industrie-là de démontrer qu'il y a des acteurs qui veulent aller plus loin que la simple réglementation en se rendant accessibles à des audits externes à tous les deux ans, et faisant en sorte aussi que les résultats soient disponibles publiquement pour démontrer la performance environnementale.

690

695

Et nous, dans ce cadre-là, le port de Sept-Îles a été le tout premier port en Amérique du Nord à pouvoir fédérer ou regrouper l'ensemble de ses usagers qui ont adhéré au principe de

700 l'Alliance verte. Parce que ce n'est pas uniquement ouvert au port, c'est ouvert aux manutentionnaires, aux transporteurs. Et on en a été très fier lorsqu'on a pu avoir cette reconnaissance-là à l'échelle nationale.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

705 Est-ce que ces audits-là ou en tout cas le plus récent audit, est-ce qu'il fait état de certains états de santé dans le secteur du port de Sept-Îles? Est-ce que ça a fait la démonstration, sur le plan environnemental, de certains éléments qui pourraient intéresser la commission?

M. PIERRE GAGNON :

710 On pourrait rendre disponible la performance ou le résultat de l'Administration portuaire. On y mesure les degrés de performance en relation avec la proactivité en respect avec la réglementation, en respect avec le contrôle des émissions atmosphériques, les conflits d'usages en relation avec la poussière, la pollution visuelle et d'autres enjeux. Et à cet égard-là, si la norme ou la cote 1 dans les indices qui existent au niveau de l'Alliance verte – il y a des cotes de 1 à 5, 715 5 étant un niveau d'excellence, 1 étant le respect de la réglementation pure et simple – l'Administration portuaire de Sept-Îles a eu une cote de 3 par rapport à son cheminement vers l'atteinte d'une performance ou de l'amélioration de sa performance environnementale.

720 C'est à cet égard-là qu'on peut avoir un indicateur qui vient faire une démonstration de la volonté de chaque entreprise d'aller plus loin que la réglementation. Et c'est propre à chaque entreprise à travers son audit d'avoir des résultats qui lui sont propres. Mais je peux vous dire qu'au niveau de cette mesure-là, le port de Sept-Îles figure au deuxième rang des ports ou des administrations portuaires sur le Saint-Laurent.

725 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Merci.

M. PIERRE GAGNON :

730 Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

735 Alors, merci, Madame, Monsieur. Madame Héloïse Varin.

740 **Mme HÉLOÏSE VARIN :**

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

745 Bonjour, Madame Varin.

Mme HÉLOÏSE VARIN :

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

750 **Début de la phrase à la page 1 : « Je suis citoyenne de Sept-Îles et l'orientation... »**

Fin de la phrase à la page 5 : « [...] » accumulation des risques non reconnus. »

755 Et c'est ce qui se passe ici. Le ruisseau Clet constitue un milieu névralgique du milieu septilien. Sa contamination peut évidemment avoir des répercussions extrêmes sur les écosystèmes et donc sur la diversité biologique, mais aussi sur les pratiques qui y sont directement liées et beaucoup plus largement sur ceux de l'ensemble de la baie, de l'embouchure de la rivière Hall, et cetera. Le principe de précaution ne s'applique évidemment pas seulement à cet exemple, mais à tout ce qui doit être normé.

760 La difficulté d'évaluation des impacts possibles est proportionnelle à l'étendue de ce qui est mis en jeu. Or, puisqu'aucune étude exhaustive n'a été menée ni sur le ruisseau, ni sur la baie, et que la connaissance de la dynamique des écosystèmes est, à ce jour, incomplète, nous n'avons qu'une très vague idée de ce qui est en jeu. Pour Jonas, c'est l'avenir indéterminé bien plus que
765 l'espace contemporain de l'action qui fournit l'horizon pertinent de la responsabilité.

770 En outre, les industries environnantes déjà établies opèrent déjà de très fortes pressions environnementales et possèdent leurs propres facteurs de risques qui, il ne faut pas l'oublier, deviennent nécessairement cumulatifs. Il en va de l'intégrité de notre environnement, et je comprends ici la valeur de l'intégrité, pas dans son sens statique, mais bien dans son sens dynamique et relationnel qui comprend l'activité humaine dans les limites de la capacité d'adaptation et de résilience de l'environnement.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

775 **Début de la phrase à la page 5 : « Or, la prise en compte à ce point de la capacité... »**

Fin de la phrase à la page 8 : « [...] dans le contexte septilien.

780 Les plus touchés par les externalités négatives du projet de Mine Arnaud ne sont pas ceux
à qui le projet rapportera le plus, ce qui cause un problème de justice et participe au clivage
social. Dans ce cas, l'amélioration du bien-être des uns ne pourra se faire sans une diminution de
celui des autres, dans une logique purement utilitariste. De même, il est loin d'être démontré que
le niveau de profitabilité du projet soit équitable pour tous.

785 J'inviterai ici les gens à faire pour eux-mêmes les tests du *voile de l'ignorance* proposés par
John Rawls dans la *Théorie de la justice*. L'ignorance quant à ses chances et à sa position dans
un contexte donné. Dans le cas qui nous intéresse, par exemple en ignorant la position que l'on
occupe, on se retrouve avec la chance de se retrouver comme résidents du Canton Arnaud. Ces
790 tests démontrent que la dépendance à valoriser un groupe en particulier s'estompent et les choix
deviennent beaucoup moins défavorables aux plus désavantagés dans une visée de justice et
d'équité.

795 En outre, nous nous devons d'évaluer le rapport positif/négatif des externalités inhérentes
au projet de Mine Arnaud. « Une externalité caractérise un effet affectant le bien-être d'un agent
par les actions d'un autre agent, sans que le marché ne matérialise cette interaction par une
transaction. Une externalité peut être positive, si elle apporte un bénéfice ou négative si elle est
source d'un coût social. »

800 L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE

Début de la phrase à la page 8 : « Or, les externalités positives du projet... »

Fin du mémoire.

805 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Je suis content que vous ayez fini parce que je suis essoufflé pour vous.
Probablement, on vous a déjà fait l'observation, vous avez un débit très rapide.

810 **Mme HÉLOÏSE VARIN :**

Oui. Particulièrement quand je suis un peu stressée.

LE PRÉSIDENT :

815 Oui, aussi. Je vois qu'il y a des petites différences quand même entre ce que vous nous
avez lu et ce que vous nous avez déposé. Mais j'aimerais revenir à un des paragraphes que vous
avez déposé, j'imagine qu'il n'y a pas de concordance entre ce que vous avez à l'ordinateur et le
papier que j'ai, mais de toute façon, je vous cite puis je vous demanderai un peu plus
820 d'explication. Vous indiquez :

« Or, la prise en compte à ce point de la capacité de résilience des écosystèmes, des habitants, des populations, des espèces qui sont impliqués est capitale dans un contexte où cette capacité est dès lors possiblement affaiblie par l'empreinte écologique déjà substantielle du milieu. »

825

Ce que je souhaiterais savoir, est-ce que vous considérez que le point de rupture est arrivé?

Mme HÉLOÏSE VARIN :

830

Je ne pourrais pas dire s'il est arrivé. C'est sûr qu'il y a beaucoup d'industries autour de la baie. Il y a déjà une pression sur l'environnement qui est très grande. Avec le déversement de mazout dernièrement, bon, c'est des chocs qui arrivent puis qui diminuent par la suite la capacité de se reformer, de retrouver sa fonctionnalité de base des écosystèmes, donc qui deviennent diminués.

835

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous avez orienté un peu, de façon générale, votre présentation dans des considérations, je dirais, d'éthique de l'environnement. Si je vous demandais de choisir un enjeu éthique majeur qui transcende tous les autres, que la commission devrait retenir, ça serait lequel et pourquoi ?

840

Mme HÉLOÏSE VARIN :

C'est une excellente question. Je dirais des considérations de justice sociale, mais d'un point de vue de développement durable. Donc, qui soit intergénérationnel. Donc, être capables aujourd'hui de répondre à nos besoins, mais tout en mettant en place les conditions nécessaires pour que les prochaines générations puissent répondre aux leurs également.

845

850

LE PRÉSIDENT :

Et par rapport au projet de mine, est-ce que le projet de mine, selon vous, souscrit aux principes de justice sociale?

855

Mme HÉLOÏSE VARIN :

Pas à mon sens. En fait, il ne participe pas à l'instauration d'une diversification qui puisse poser déjà les bases pour les prochaines générations, qui puissent répondre à leurs besoins. Ça reste du domaine de l'exploitation d'une ressource qui est limitée. Pour les prochaines

860

générations, l'exploitation sera faite et il n'en restera simplement plus. Donc, ça ne participe pas à rendre possible, pour les prochaines générations, de pouvoir vivre correctement.

LE PRÉSIDENT :

865

Très bien. Merci beaucoup, Madame Varin.

Mme HÉLOÏSE VARIN :

870

Merci.

LE PRÉSIDENT :

875

Monsieur Ghassen Ibrahim de l'organisme de bassins versants de Duplessis.

M. GHASSEN IBRAHIM :

Monsieur le président.

880

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur.

M. GHASSEN IBRAHIM :

885

Mesdames les commissaires, bonjour. Je vous avoue que c'est l'événement le plus stressant même qui a dépassé le séminaire de ma maîtrise. Donc, veuillez me pardonner si jamais ma voix défaille un peu.

890

LE PRÉSIDENT :

Moi aussi, j'ai une voix défaillante depuis deux jours, parce que j'ai mal à la gorge. Je suis obligé de prendre des pastilles. Alors, si ça peut vous consoler d'une manière quelconque, tant mieux.

895

M. GHASSEN IBRAHIM :

Très bien, je vous souhaite une bonne convalescence, Monsieur le président.

900

LE PRÉSIDENT :

905 Merci. J'espère que ça a détendu l'atmosphère pour vous permettre de nous présenter votre mémoire.

M. GHASSEN IBRAHIM :

910 Absolument. Alors, en fait, voilà. Je me présente, je m'appelle Ghassen Ibrahim, directeur de l'OBV Duplessis. Je vais faire un rappel succinct du mandat des OBV pour ceux qui ne sont pas familiers avec la GIBV, la Gestion intégrée de l'eau par bassin versant. En fait, les OBV sont des organismes financés par le MDDEFP et ont pour mandat de promouvoir et de mettre en place la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

915 Et nous sommes parmi les derniers OBV à avoir vu le jour. On est né, en fait constitutionnellement parlant en 2009 suite au dernier redécoupage qui a eu lieu en 2008. Donc, on n'est pas un OBV prioritaire comme ceux qui sont nés avant 2002. Voilà.

920 Donc, comme vous l'imaginez très bien, le sujet que je vais aborder aujourd'hui ne touche qu'aux aspects et qu'aux attraits qui sont en lien avec l'eau et la gestion de l'eau.

925 Je veux faire un petit rappel succinct par rapport au mémoire qu'on avait déposé l'année dernière, soit en août 2012, à l'Agence canadienne des évaluations environnementales. Et aujourd'hui, en fait, je me permets pareil de venir le présenter bien que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis, et que bien des commentaires et de compléments d'étude ont été rajoutés. Mais une grande partie de nos questions demeure un petit peu sans réponse ou ayant eu des réponses insatisfaisantes de la part du promoteur.

930 Donc, sans trop tarder, permettez-moi de rentrer tout de suite dans le vif du sujet. J'ai un petit, miniplaidoyer à vous faire. Donc, mon premier point c'est :

935 Sachant qu'il ne semble pas pour l'instant qu'il y ait une volonté de la part du promoteur à adjoindre le lac des Rapides, source d'eau potable de la ville de Sept-Îles à son étude d'impact, l'OBV Duplessis a déjà sollicité le promoteur de joindre la baie de Sept-Îles et le lac des Rapides à son étude. Ce lac ne bénéficiera pas d'un suivi de la qualité de l'eau, c'est ce que Mine Arnaud nous avait répondu dans le complément numéro 4;

940 Sachant qu'il n'y a pas de représentation précise de l'évolution du réseau hydrographique en fonction des différentes phases d'exploitation de la mine, et qu'actuellement il nous est impossible de considérer l'ampleur des modifications;

Sachant qu'une identification systématique des plans d'eau où se déverseront les eaux de ruissellement des cellules restaurées n'a pas été fournie encore;

945

Sachant aussi qu'un patron hydrographique, je veux dire le réseau d'écoulement définitif, postexploitation est encore méconnu à nos jours;

950

Sachant que les ponceaux ne seront pas démantelés sur les ruisseaux Clet, R10 et 11, et que ces ruisseaux ne retrouveront jamais leurs cours d'eau naturels;

955

Sachant qu'on ne connaît pas les effets géomorphologiques et hydrologiques d'un tel détournement, et là, je parle des cours d'eau détournés pour alimenter la fosse, pour envoyer la fosse, pour la remplir à la fin de la vie de la mine, et je parle aussi de l'effluent qui va vidanger la fosse vers la baie. La connexion de l'effluent de la fosse;

960

Sachant qu'aucune analyse hydrologique du bassin versant Hall n'est prévue alors que la majorité des cellules à résidus y seront installées, de grandes modifications hydrographiques sont attendues pour modifier grandement l'hydrologie, la géomorphologie et la sédimentologie de ces cours d'eau;

965

Sachant que certains sous-bassins versants de la rivière Hall verront tour à tour leur régime hydrologique modifié et que ces derniers ruisseaux tributaires, lacs et rivières ne sont pas considérés comme des milieux perturbés à date, dans l'étude d'impact;

970

Sachant qu'il est largement admis dans la littérature scientifique qu'une modification notable du régime hydrologique entraîne conséquemment un changement géomorphologique notable, tel que le méandrement des rivières, des incisions suivies d'élargissement du chenal. Et là, je parle encore du ruisseau Clet;

975

Sachant que des modifications géomorphologiques du cours d'eau du ruisseau Clet pourraient se répercuter substantiellement sur les propriétés riveraines en aval du site minier;

980

Sachant que le promoteur ne réalisera pas une analyse des impacts géomorphologiques du nouveau régime hydrologique sédimentaire sur le ruisseau Clet;

Sachant qu'à ce jour, très peu de mesures de phosphore ont été conduites, que le promoteur aurait dû en effectuer davantage en prenant compte d'autres paramètres afin de déterminer avec prudence l'état trophique du ruisseau Clet et des lacs du bassin de la rivière Hall;

Considérant que la méthode de traitement de l'effluent minier n'est pas décrite en détail à ce jour;

985 Sachant que l'étude d'impact environnementale ne considère pas l'eau comme une composante pouvant subir des effets cumulatifs de plusieurs industries avoisinantes;

990 Sachant qu'il est fort possible que l'eau de la fosse soit aussi riche en phosphore sinon plus que l'eau souterraine servant à remplir la fosse, étant déjà bien riche en phosphore. Et là, je parle de 16 à 50 fois supérieures à la concentration que nous avons dans nos rivières et nos lacs sur Duplessis;

995 Considérant qu'une connexion entre la fosse et la baie pourrait entraîner une propagation de cyanobactérie, algues bleu vert, dans le ruisseau effluent de la fosse et l'apparition de périphyton d'algues, syndrome d'un vieillissement prématuré du plan d'eau. En d'autres termes, une fosse à ciel ouvert, Messieurs, Dames, remplie d'eau, tel que le propose de faire le promoteur, représenterait à jamais une source de pollution intarissable pour le tributaire de la fosse et pour la baie elle-même.

1000 Sachant que le promoteur pourrait étudier différentes avenues de restauration de la fosse comme le remblaiement ou encore mettre en place des mesures d'atténuation de la concentration de phosphore dans le lac artificiel, mais que pour l'instant il n'en est rien;

1005 Compte tenu du prélèvement de volume important d'eau souterraine, de la modification de l'hydrologie et du patron d'écoulement de plusieurs bassins versant et de la morphologie de certains chenaux, de la gestion des risques technologiques associée aux digues et de la production d'effluents miniers, à l'heure actuelle, le promoteur n'envisage pas de considérer de faire un plan de gestion environnementale spécifique à l'eau.

1010 Je rappelle à cet effet que le ruisseau Clet n'a bénéficié d'une analyse physicochimique que sur deux stations seulement. La grosseur de l'échantillon, représentée par le nombre de stations qui est de deux, ne permettrait pas au promoteur de faire des analyses statistiques, robustes et avancées.

1015 Considérant que le promoteur ne propose pas de faire un suivi de la succession végétale arbustive et arborescente beaucoup plus étalé dans le temps, étant donné que la croissance d'essences ligneuses est très lente sur la Côte-Nord;

1020 Considérant aussi le fait que Mine Arnaud n'a pas jugé bon d'adjoindre à son analyse de risque l'étude de cas de la rupture de la digue du lac Bloom survenue en 2011, le 24 mai exactement, où il est dit clairement par la Presse que la raison de cet incident est la conséquence directe d'une rupture de digue, digue construite avec les mêmes technologies que compte utiliser Mine Arnaud pour la construction des siennes.

1025 Monsieur le président, Mesdames les commissaires, en vue de tout ce que je viens de vous citer, à l'OBV, nous pensons que ce projet risque fort probablement d'altérer la qualité et l'eau physique et biologique d'une façon irréversible. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1030 Alors, merci à vous. Madame Goyer.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1035 Bonjour, Monsieur. Dans la présentation que vous avez faite, qui est sensiblement différente du mémoire que nous avons lu, mais qui reflète l'ensemble de vos préoccupations tout à fait, vous nous dites que la composition de l'eau de la fosse au moment de son remplissage risque de devenir de 16 à 50 fois supérieures en phosphore par rapport à la qualité de l'eau qu'on rencontre dans les cours d'eau et plans d'eau avoisinants. Comment en êtes-vous arrivé à cette concentration?

1040 **M. GHASSEN IBRAHIM :**

1045 Eh bien, tout simplement au fait, c'est une concentration qui est textuellement énoncée dans l'étude d'impact et qui sont les concentrations de l'eau souterraine. L'eau souterraine qui est naturellement filtrée et qui ne nuit pas, dans un processus naturel de résurgence, à l'eau de surface. Il n'y a pas de contamination de phosphore via l'eau souterraine, parce que celle-ci est filtrée. Mais elle est naturellement riche en phosphore. C'est sa nature, en fait.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1050 C'est une concentration que vous avez relevée dans les différentes études d'impact?

M. GHASSEN IBRAHIM :

1055 Oui, oui, tout à fait.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

C'est celle-là que vous avez utilisée?

1060 **M. GHASSEN IBRAHIM :**

Tout à fait.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1065

C'est simplement la source de votre référence que je voulais connaître, dans un premier temps. Dans un deuxième temps, pour avoir parcouru votre mémoire, nous avons été intéressés par une technique que vous avez soulignée, je crois, en page 7.

M. GHASSEN IBRAHIM :

1070

Oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1075

À savoir, l'aménagement de tranchées permettant de gérer autrement les eaux et éventuellement d'avoir moins d'impact en termes...

M. GHASSEN IBRAHIM :

1080

De dénoisement, de rabattement de la nappe.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1085

De rabattement de la nappe, voilà. J'aimerais savoir, d'abord, si vous pouvez nous donner quelques exemples et si vous avez de la littérature que vous pourriez déposer à la commission à cet effet?

M. GHASSEN IBRAHIM :

1090

Absolument. Au fait, dans nos références, dans la partie bibliographique du mémoire qu'on a déposé, vous allez avoir la référence, ladite référence, et puis je vais vous l'isoler et vous la renvoyer par courriel.

C'est tout simplement au fait, en Floride c'est un champ d'études pour les mines d'apatite. Ils ont une expérience déjà reconnue. Ça fait comme une vingtaine d'années qu'en Floride on exploite les apatites, des gisements d'apatite à ciel ouvert avec un système de fosse ouverte. Et eux recommandent grandement, en fait, l'application ou l'installation d'une tranchée antidénoisement autour de la fosse. Et donc, c'est une pratique qui est bien répandue aux États-Unis, en Floride plus spécialement.

1100

1105

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Et vous avez la conviction que ce type de pratique pourrait s'appliquer à un gisement d'apatite en milieu igné plutôt qu'un gisement d'apatite en milieu sédimentaire?

1110

M. GHASSEN IBRAHIM :

En fait oui. Et puis mon idée a été bien reçue par Mine Arnaud et ils nous ont promis d'investiguer et que fort probablement qu'il allait y avoir cette option dans leur façon de faire.

1115

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1120

C'était ma première question. La deuxième porte sur le suivi agronomique des espèces, en fait de l'aménagement qui serait prévu, et d'un suivi agronomique ultérieur. J'aimerais vous entendre sur, justement, ces espèces et leur capacité de prendre dans le temps. Avez-vous un certain vécu sur la Côte-Nord qui nous permettrait de voir, ça serait quoi, la durée ou ça serait quoi les espèces? Quelle est la réalité de la végétation sur la Côte-Nord?

1125

M. GHASSEN IBRAHIM :

1130

Madame Goyer, tout de suite, je vous conseille de ne pas vous fier sur mon expérience de longévité sur la Côte-Nord, mais plutôt sur ma connaissance scientifique du fait. Je vous dirai tout simplement, que visuellement ça se voit, que les résineux ici poussent très lentement. Et c'est un fait qui est bien reconnu. L'épinette noire a une croissance très lente et tout ce qui est en fait arbuste est arborescent. Toutes les essences de plantes arbustives et de plantes arborescentes poussent très lentement sur la Côte-Nord. C'est en lien avec le climat qui est très rude, en fait, tout simplement.

1135

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

J'en conviens, mais je voulais voir, j'aurais aimé comprendre s'il y a une certaine littérature. Je comprends que les OVB sont particulièrement intéressés par les milieux aquatiques, mais ça reste que les autres types d'espèces qui pourraient être envisagés dans la restauration, y en a-t-il à votre connaissance qui pourraient être plus rapidement efficaces?

1140

M. GHASSEN IBRAHIM :

1145

Malheureusement, les plus efficaces sont les plus adaptés. On revient à l'essence endémique qui est le résineux, l'épinette noire, et tout. Mais si je peux me permettre, je vais vous faire parvenir de la littérature là-dessus.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Je vous remercie.

1150 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup.

1155 **M. GHASSEN IBRAHIM :**

Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

1160 Ceci complète la quatrième séance de l'audience publique, la commission reprendra ses travaux cet après-midi à 13 h. Merci.

AJOURNEMENT

1165 * * * * *

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

1170 **ET J'AI SIGNÉ :**

1175 _____
Yolande Teasdale, s.o.

1180

1185